Licence professionnelle Administration de biens

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE

Domaine :
Droit - Economie - Gestion

Mention :
Activités juridiques : métiers du droit de l''immobilier

UFR/Institut :
UPEC - UFR de Droit

Type de diplôme :
Licence professionnelle

Niveau(x) de recrutement :
Bac + 2

Niveau de diplôme :
Bac + 3

Niveau de sortie :
Niveau II

Lieu(x) de formation :
Créteil - Campus André Boulle

Durée des études :
1 an

Accessible en :
Formation initiale,
Formation continue,
Formation en alternance

Présentation de la formation

- Formation dédiée à l'administration de bien, pour répondre à une demande forte de la profession de diplômés de niveau II, et soutenue par l'UNIS-Ile-de-France (Union des syndicats de l'immobilier - Ile-de-France).

- Possibilité de suivre la Licence en formation continue sous la forme d'un contrat de professionnalisation, alternant une semaine en entreprise et une semaine à l'Université. Cette modalité d'organisation de la Licence favorise l'insertion professionnelle.

- Fournir aux étudiants des connaissances solides aussi bien en gestion locative (Baux d'habitation, Baux professionnels et commerciaux, Baux ruraux, Assurances, Comptabilité locative...), qu'en gestion de copropriété (Droit de la copropriété, Gestion du personnel de la copropriété, Assurances, Comptabilité de la copropriété...).

Capacité d'accueil

25

Compétence(s) visée(s)

- La formation prépare aux deux grands types de métiers de l'administration de biens : Gestionnaire de copropriété et Gestionnaire locatif de logement ou d'immobilier d'entreprise.

- Les gestionnaire de copropriété doivent notamment pouvoir définir les objectifs de maintenance de l'immeuble, de ses services collectifs et éléments d'équipements communs ; établir les budgets, calculer les charges et les recouvrer ; prévoir et programmer les travaux de réfection, de réhabilitation ou d'aménagement.

- Les gestionnaires locatifs doivent pouvoir assurer un taux maximum des logements ou des surfaces ; assurer la gestion des contrats de location, des contentieux et des congés des locataires ; assurer la gestion financière des logements ou des surfaces.

Poursuites d'études

La Licence professionnelle a pour objectif premier l'insertion professionnelle des étudiants sur le marché du travail.

Débouchés professionnels

Les étudiants, issus de la formation, ont vocation à intégrer les cabinets d'administrateur de biens en tant que gestionnaire locatif ou gestionnaire de copropriété.

Organisation de la formation

- Organisée sur une année, la Licence professionnelle suit un programme progressif.
- En début d'année, les étudiants doivent suivre un module de

remise à niveau afin de compléter ou de conforter leurs connaissances en droit civil, en droit administratif et en droit pénal.
- Puis, les étudiants étudient de façon progressive les régimes des différents beaux existants (baux d'habitation, baux professionnels et commerciaux, baux ruraux), ainsi que les matières propres à la gestion de la copropriété. Leur formation est complétée par des enseignements portant sur les métiers de l'immobilier, le droit des assurances et la comptabilité.
- Au premier semestre, les étudiants doivent préparer un projet tuteuré et au second semestre, ils doivent rédiger un mémoire de stage.

Stage / Alternance

-Les étudiants en formation initiale doivent suivre en fin d'année un stage d'une durée comprise entre 12 et 16 semaines.
- Les étudiants en formation continue doivent avoir un contrat de professionnalisation de 12 mois, ou effectuer une période de professionnalisation de 12 mois, alternant des semaines de formation et des semaines de travail selon un calendrier déterminé en début d'année et dont l'alternance entreprise/faculté s'effectue au sein de chaque semaine.

Contrôle des connaissances

- Les enseignements de la Licence professionnelle sont dispensés sous forme de cours magistraux et de travaux dirigés. La présence aux cours et aux travaux dirigés est obligatoire.

- L'évaluation est organisée sous une forme mixte alliant contrôle continu et/ou examen terminal écrit ou oral. A l'exception de la matière Informatique évaluée exclusivement en contrôle continu.

- La Licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 /20 à l'ensemble des unités d'enseignement (UE), y compris le projet tuteuré et le stage. Les notes de chaque UE se compensent entre elles et les UE se compensent également entre elles. En outre, les étudiants doivent impérativement avoir une moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage.

Calendrier pédagogique

Après deux semaines de remise à niveau en septembre, les cours sont répartis sur 19 semaines de septembre à juillet. Les étudiants en formation initiale doivent effectuer un ou plusieurs stages d'une durée totale de 4 mois. Les examens du premier semestre ont lieu au mois de février et ceux du second semestre au mois de juin. Les étudiants en formation initiale doivent effectuer leur période de stage (4 mois) durant les jours où les étudiants en formation continu et ceux en alternance sont en entreprise, selon un calendrier déterminé en début d'année. La durée totale de la formation est de 597 heures, réparties en 450 heures de cours magistraux, 105 heures de travaux dirigés et 42 heures de remise à niveau.

Modalités d'admission en formation initiale

Peuvent présenter leur candidature à la Licence professionnelle en formation initiale les étudiants qui ont validé :
- L 2 Droit
- L 2 Gestion des entreprises
- DUT Gestion des entreprises
- DUT Techniques de commercialisation
- BTS de professions immobilières ou de management des unités commerciales
- DEUST Professions immobilières

La licence s'adresse également à ceux qui auront au moins deux années d'expérience et obtenu la validation des acquis de l'expérience (VAE).
Le recrutement s'effectue sur dossier et éventuellement à la suite d'un entretien avec un jury de pré-recrutement.

Modalités d'admission en formation continue

Les modalités d'admission en formation continue, sous forme de contrats de professionnalisation ou de période de professionnalisation, sont les mêmes que pour la formation initiale.

Partenariats

La Licence professionnelle est développée en partenariat avec BTP.SERVICES.

> En savoir plus

Responsables pédagogiques

Directeur du diplôme :
Monsieur Louis PERDRIX

Scolarité

Université Paris-Est Créteil
Faculté de droit
Bât. A - Bureau A001
83-85, avenue du Général de Gaulle
94 000 Créteil
01 56 72 60 20
licencepro-droit@u-pec.fr

Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)
61, avenue du Général-de-Gaulle
94010 Créteil cedex